

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 904 portant expulsions du Territoire de la cote française des somalis.

n° 904

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 septembre 1951

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro
1 novembre 1951

VISAS

VU l'ordonnance organique le 18 septembre 1884 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission, et de séjour des étrangers en Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935, et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du Chef du Service de la Sûreté.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont expulsées du Territoire de la Côte Française des Somalis, les personnes dont les noms suivent : Hassan Abdillahi, Somali Issack Arab Hachim, né vers 1931 au Somaliland, fils de Abdillahi Djama et de Kadidja Boutoum, sans profession, célibataire, sans domicile; Maddi Douale, Somali Abéï'aoual Djibril Aboker rer Dalal, né vers 1930 Guibelé (Somaliland.), fils de Doualé Egueh et de Kadidja Mahamoud, célibataire, sans profession, sans domicile; Mahamed Youssouf, Somali Idagalé Abdi Issé, né vers 1934 à Diré-Daoua (Ethiopie), fils de Youssouf Abdi et de Ambaro Youssouf, sans profession, célibataire, sans domicile; Bâcha Ali, Somali Issack Aberjalic Mohamed. Abokor, né vers 1931 à Sarar (Somaliland), fils de Ali Mohamed, et de Kaha Dirieh, coolie journalier, célibataire, sans domicile; Ahmed Djama, Somali Aberyourds Saïd Hersi rer Abdi Saïd, né à Danod. (Somaliland) vers 1921, fils de Djama Ismaël et de Kadidja Aouid, coolie journalier, marié, deux enfants, demeurant au Quartier n° 2.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.